

Le rachat de Prisma par Vivendi validé par l'Autorité de la concurrence



L'Autorité de la concurrence a autorisé hier le rachat de Prisma Media (Ça m'intéresse, Capital, Cuisine Actuelle, Femme Actuelle, Gala, Télé-Loisirs...) par le groupe français de médias Vivendi. Ce dernier, déjà propriétaire de Canal+ et de Havas, avait annoncé mi-décembre être entré en négociations exclusives avec l'éditeur Gruner + Jahr, filiale du groupe allemand Bertelsmann, afin d'acquérir la totalité du groupe de presse Prisma Media.

Le montant de l'opération n'avait pas été révélé mais serait de l'ordre de 100 à 150 millions d'euros, selon diverses sources de presse. La nouvelle entité « ne détiendra des positions importantes que sur un petit nombre de marchés (publicitaires) dans la presse magazine (jeux, tourisme/découverte et people), sans pour autant constituer un débouché indispensable pour les annonceurs », explique le gendarme de la concurrence dans son communiqué. L'Autorité a également estimé que l'opération n'était pas de nature à fausser la concurrence sur les offres TV payante/presse ; les magazines n'ayant dans ces offres qu'un rôle « accessoire ».

Pour rappel, Vivendi est également en position de force au sein du groupe Lagardère (Hachette, Journal du Dimanche, Paris Match, Europe 1), dont il est le premier actionnaire. Vivendi fait enfin partie des prétendants à l'acquisition de certains actifs du groupe M6/RT,L dont Bertelsmann étudie la cession. En Europe, il est actionnaire minoritaire du groupe espagnol Prisa (El País, Le Monde) et du géant italien Mediaset.

UNION PRESSE - 16 place de la République - 75010 Paris - Tél. : 01 81 70 86 70 - [Contact](#) -
[Mentions légales](#)

Source URL: <https://unionpresse.fr/le-rachat-de-prisma-par-vivendi-valide-par-l-autorite-de-la-concurrence>